

LES ORIENTATIONS DE LA CCVO

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 NOVEMBRE 2001

Conseillers communautaires présents :
Gérard TENOUX, Eveline AUBERT, Jean-Louis CORREARD, Claudette BROISE, Jean-Marie LAUGIER, André AUBEPART, Paul ROLLAND, Stéphane TENOUX.

Conseillers absents : Antoine BULETE

Le Contrat Montagne :

En l'absence du Syndicat Mixte dont la vocation était de préfigurer la fusion de la C.C. I.B., la C.C.V.O. et la C.C.S., la C.C.I.B. souhaite mandater le comité de pilotage en cours de création afin de faire progresser les dossiers communs à ces trois communautés de communes, à savoir : le Programme Local de l'Habitat, les personnes en perte d'autonomie, l'agriculture, le tourisme. Le recrutement à mi-temps d'un animateur pour chaque mission, cofinancé proportionnellement au nombre d'habitants est envisagé. Dans l'hypothèse où la C.C.V.O. participerait au financement de tous ces chargés de mission, il lui en coûterait environ 30 000 Frs par an. Les conseillers restent donc très réservés sur ce point et ne souhaitent pas prendre de décision prématurée concernant ces dossiers à l'exception du dossier P.L.H. que la vallée de l'Oule souhaite toujours "porter".

Le point sur le projet "éoliennes"

Une visite des démarcheurs de la société Ventura sur les sites pressentis (Piégros, Col des Tourettes, Les Chabannes, col des Praus) a permis d'identifier le plus favorable d'entre eux à savoir : le col des Praus et plus précisément toute la ligne de crête à partir de la Grésièze : 6 km de terrains communaux pour les 2 tiers environ.

Concernant l'étude diagnostic, la création et la gestion du parc d'éoliennes, trois cas de figure sont envisageables :

- Une société mandatée par la C.C.V.O. prendrait la totalité des opérations en main pour revendre le site une fois créé à des investisseurs. Auquel cas les retombées financières se

situeraient en terme de taxe professionnelle seulement.

- Un partenariat engageant la C.C.V.O. aux côtés de la société mandatée à hauteur de 50 % avec bien sûr à la clé le partage des bénéfices.

- La C.C.V.O. seule prendrait en charge l'étude et une fois le site créé en resterait propriétaire.

Cette dernière solution, la plus lucrative au niveau des bénéfices pourraient être retenue dans la mesure où ce projet s'inscrirait dans le cadre d'un Plan Local de l'Energie. Par ailleurs l'étude, si elle est conduite dans le cadre d'un P.L.E. aurait l'avantage de ne pas se limiter à l'énergie éolienne exclusivement et permettrait le cas échéant d'identifier ce qui pourrait être rentable pour la vallée dans le domaine de l'énergie (valorisation du bois, solaire, micro-centrales sur les canalisations d'eau en charge).

Questions diverses

- **Frais d'entretien du matériel des employés intercommunaux :**

Des factures pour un montant de 4757.15 Frs ont été réglées par la C.C.V.O. Il est convenu que les communes prennent en charge ces factures au prorata des heures de travail effectuées, selon la répartition suivante : Bruis : 2/5, Montmorin : 2/5, Ste-Marie : 1/5.

- Contrats d'Annick et de Cathy :

Annick Lebedel et Cathy Lombard sont en Contrat Emploi Consolidé depuis le 19 novembre. Sur décision de la D.D.T.E., leurs postes sont pris en charge par l'Etat à 80 % pour Annick et à 60 % pour Cathy. L'autofinancement restant pour la C.C.V.O. est d'environ 1500 Frs/mois pour Annick et d'environ 3000 Frs/mois pour Cathy. Les 1500 Frs du poste d'Annick seront répartis sur les trois communes proportionnellement aux heures travaillées.

INFORMATIONS LOCALES

BIBLIOTHEQUE

Voici la liste des 10 nouvelles cassettes vidéo disponibles à la bibliothèque depuis le 3 décembre dernier, (date de l'échange de la valise vidéo à Pont Lagrand) :

ADULTES

ASSASSINS

de Richard Donner (avec Sylvester Stallone)

LA FOLIE DU ROI GEORGES

de Nicolas Hytner

ALERTE de Wolfgang Petersen

UNE CLAIRIERE EN FORET

de Marie-Hélène Bacconnet

LA GRANDE EPOQUE DU RIRE :

les sketches de légende des plus grands comiques des années 60 et 70 avec Bourvil, Fernandel, Fernand Reynaud, Francis Blanche, Jean-Poiret, Michel Serrault....

JE SUIS NE D'UNE CIGOGNE

de Tony Gatlif

LE COMIQUE QUI CARTOONE

de Serge Courtinat. (avec Courtemanche)

L'AS DES AS de Gérard Oury

UN VRAI CINGLE DE CINEMA

de Frank Tashlin

ENFANTS

LA BELLE LISSE POIRE DU PRINCE DE

MOTORDU d'Alain Jaspard

DINO JUNIORS de G. Blatchford

PERMANENCES BIBLIOTHEQUE NOUVEAUX HORAIRES

A compter du 1er décembre 2001, les permanences bibliothèque auront lieu :

Le lundi : de 14 h à 17 h

Le mardi : de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Le mercredi : de 10 h à 12 h

Le vendredi : de 14 h à 17 h

LES NOUVEAUTES DE NOTRE FOND LOCAL

EN ATTENDANT LE PETIT POU CET
et **UN ŒIL JETE PAR LA FENÊTRE**

Philippe Dorin est l'auteur de nombreuses pièces pour la jeunesse régulièrement jouées. Parmi ses dernières créations, on peut citer : *Le Monde, Point à la ligne et Babel France*.

Merci Philippe pour ces deux voyages dans la quatrième dimension ...et à bientôt aux prochaines vacances !

ALBUMS PHOTOS



La bibliothèque de Bruis s'est enrichie de deux nouveaux recueils de photos sur la Vallée :

Les portraits des "anciens de Montmorin", réalisés cet été par Gilles Balézeaux à l'occasion de la fête intercommunale de Bruis, sont désormais consultables dans un magnifique album disponible à la bibliothèque.

Nous remercions Gilles pour ce travail d'une grande valeur ainsi qu'Arlette Serratrice, qui a organisé les rendez-vous pour les prises des clichés.

"Le temps s'est imprimé sur les visages mais au fond des regards, j'ai trouvé des yeux qui pétillent toujours !"

Gilles Balézeaux

Sylvia Merkus de Bruis (fille de Truss et Systé (la Doussane, Montmorin) a également confectionné un album d'une grande qualité professionnelle sur les thèmes : *fête intercommunale de Bruis et fête votive de Bruis*.

Ces deux albums sont à la disposition du public à la bibliothèque pour d'éventuelles commandes.

INFORMATIONS LOCALES



RALLYE : le 27 janvier

Organisé par l'Association Sportive Automobile des Alpes et la Fédération Française de Sport Automobile, le 1er RALLYE NEIGE ET GLACE se déroulera les 25, 26 et 27 janvier 2002. L'épreuve spéciale n° 9 se déroulera le 27 janvier :

nom de la spéciale : Les Tourettes
départ : Col La Saulce
arrivée : Sainte-Marie
distance : 16,400 km

ATTENTION : Ce jour-là, le Col des Tourettes sera fermé dès 8 h 24. Le passage de la première voiture est prévu à 9 h 24.

ANIMATIONS LOCALES

A l'approche des fêtes de fin d'année, les ateliers de la haute Vallée de l'Oule ont repris le travail et se réunissent tous les jeudis après-midi à partir de 14 h dans les locaux de la bibliothèque pour confectionner toutes sortes de décorations. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour s'essayer à la peinture sur verre, sur tissu, ou autres techniques d'impression, mais aussi pour bavarder tout simplement autour d'une tasse de café agrémentée de petits gâteaux faits maison absolument délicieux. Nous les avons testés pour vous...!

Le calendrier des animations du C.A.C.T. (saison d'hiver)

- Le 12 janvier 2002 à 20h30, salle du réfectoire (ancienne mairie) à Montmorin : soirée belote et gâteau des rois.
- Le 20 janvier 2002 à 14 h, salle du réfectoire à Montmorin : loto.
- Le 2 février 2002 à 15 h, salle du réfectoire à Montmorin : chandeleur : crêpes et belote (ou autres jeux de société).

TRAVAUX : BRUIS

Des travaux de goudronnage ont été effectués par l'entreprise G.V.T.P. sur le chemin du Terron, le chemin de la mairie, ainsi que sur une partie du chemin des Fontettes.

En prévision également : la réfection de voiries en enrobé et ceci en plusieurs étapes.

Par ailleurs, des WC publics ont été construits et aménagés derrière le bâtiment de la mairie par les employés intercommunaux Christian Collomb et Christian Riquet.

SAINTE-MARIE

Les rues de Ste-Marie ont elles aussi fait peau neuve. Le goudronnage a également été réalisé par l'entreprise G.V.T.P..

La toiture de la Tour carrée a été refaite (voir article en page 5)

MONTMORIN

Mairie, école, réfectoire, salle polyvalente : redistribution des cartes...

Pour répondre au besoin très urgent de mettre à la disposition des 12 élèves de l'école un lieu consacré au moment des repas, une salle de réfectoire a été aménagée dans ce qu'il conviendra désormais d'appeler "l'ancienne mairie". Un évier a été installé par le plombier M. Laurie d'Establat. Par ailleurs, la municipalité de Montmorin a fait l'acquisition d'un réfrigérateur pour conserver les paniers repas au frais pendant les matinées ainsi que d'un four micro-onde pour le réchauffement des plats.

Les enfants sont tous ravis de leur nouvelle salle à manger d'autant qu'une porte de communication entre la salle de classe et le réfectoire a été ouverte afin de limiter au maximum les déplacements sur la route. Les travaux ont été réalisés en un temps record par André Berger, maçon à Montmorin.

Les bureaux de la mairie ont donc été provisoirement délocalisés dans la salle polyvalente en attendant de rejoindre la place qu'il occupait déjà autrefois jusqu'au début des années 60 dans la maison en pierres de l'autre côté de la route près du lavoir.

INFORMATIONS LOCALES

Une charte de construction dans la Vallée...?

Les conseillers évoquent ensuite la nécessité d'élaborer une charte commune aux trois villages fixant des critères (couleurs de crépi, génoises, linteaux...) pour les constructions à venir afin d'éviter la juxtaposition de styles trop différents au sein d'un même groupe d'habitants.

Cette charte pourrait s'élaborer avec l'aide de la C.A.U.E. (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement). Eveline Aubert, mandatée par les conseillers de la C.C.V.O. afin de mener à bien cette démarche, adressera prochainement un courrier à la C.A.U.E. afin de faire part de l'adhésion de la C.C.V.O. à cet organisme.

Fête de Noël

Conformément à ses engagements, la C.C.V.O. participera à l'achat de livres (classiques) à hauteur d'environ 1500 Frs à l'occasion de la fête de Noël.

Des nouvelles de la tour carrée

La réfection de la toiture de la Tour Carrée de Sainte-Marie est achevée. Comme prévu c'est l'entreprise de maçonnerie Construction 2000 de La Motte Chalancon qui a réalisé les travaux pour un montant de 120 012 Frs HT.

Pour mémoire, les subventions obtenues sur ce projet se déclinent comme suit :

- Europe (leader II) : 50 000 Frs
- Conseil Général : 26 000 Frs
- Conseil Régional : 25 500 Frs

FERME RELAIS

La Ferme Relais étant désormais achevée et fonctionnelle, voici, synthétisées en quelques lignes les différentes composantes financières du projet pour répondre, sans rentrer dans les détails techniques, aux questions simples que les contribuables peuvent se poser :

Combien a coûté la Ferme Relais ?

Le coût global de la Ferme Relais est de 932 000 Frs H.T., dont : 356 000 Frs de terrains, 416 000 Frs pour la construction du bâtiment au lieu-dit "la Moutette", 140 000 Frs pour le raccordement électrique de ce bâtiment et 20 000 Frs pour des travaux supplémentaires réalisés à la demande de Patrick Julien.

Il faut ajouter à cette somme l'avance de la T.V.A. : 182 672 Frs.

Quelles ont été les sources de financement du projet ?

Les subventions sont d'origine diverses et se répartissent comme suit :

Subvention de l'Europe (obtenue dans le cadre du programme Leader II) :	199 920 Frs.
Subvention de l'Etat :	290 080 Frs.
Subvention du département :	150 000 Frs.
Subvention du S.I.E. Syndicat Intercommunal d'Electrification :	112 000 Frs

Par ailleurs, l'autofinancement a fait l'objet de

2 emprunts :	160 000 Frs
1er emprunt :	160 000 Frs
2ème emprunt :	20 000 Frs

(pour travaux supplémentaires)

Enfin, l'avance de la T.V.A. a été réalisée par un emprunt de 100 000 Frs et un autofinancement de 82 672 Frs.

Qui est propriétaire de la Ferme Relais ?

Pendant 15 ans (durée du crédit bail), c'est la C.C.V.O. qui est propriétaire et M. Julien doit verser à la Communauté de Communes un loyer annuel de 22 816 Frs H.T. qui correspond au remboursement des annuités d'emprunt et qui tient compte du supplément de travaux déjà mentionnés.

Au terme de ces 15 ans, différentes possibilités peuvent être envisagées :

- 1) Pour M. Julien : 2 possibilités :
 - continuer à louer la Ferme Relais moyennant un loyer qui sera alors redéfini par les conseillers,
 - ou racheter la Ferme Relais après expertise des Domaines pour le foncier non bâti (les terrains). A ce moment-là, le bâtiment lui reviendra au franc symbolique.

- 2) La Ferme Relais peut également être louée à un autre agriculteur si M. Julien décidait de partir.

LES ORIENTATIONS DE LA C.C.V.O.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 OCTOBRE 2001

Conseillers communautaires présents :
Gérard TENOUX, Jean-Marie Laugier, Eveline AUBERT, Claudette BROISE, Jean-Louis CORREARD, André AUBEPART.

Conseillers communautaires absents :
Stéphane TENOUX, Antoine BULETE, Paul ROLLAND.

Suppléante : Denise GARAMBOIS.

Contrat d'Annick Lebedel et de Cathy Lombard

La D.D.T.E. doit prochainement se prononcer sur la validation et le taux de prise en charge des Contrats Emploi Consolidé (contrats de trois ans renouvelables d'année en année pour 30 heures de travail par semaine) d'Annick Lebedel et de Cathy Lombard. Dans cette attente et afin de répondre au souhait des conseillers, tout est mis en œuvre pour que ce taux atteigne le maximum, c'est à dire 80 %.

Remplacement de Chantal Para

Le remplacement de Chantal Para a fait l'objet de deux candidatures spontanées. A l'issue des deux entretiens d'embauche, le choix des conseillers s'est porté sur Mme Patricia Mostachetti dont l'expérience semble plus adaptée au profil du poste.

Contrat rivière

La présentation du contrat Aygues/Oule fera l'objet d'une prochaine réunion au cours de laquelle les signataires en profiteront pour faire part de leurs attentes. Quoiqu'il en soit, aucune décision ne pourra être prise sans que les élus des communes situées à la source (et donc la C.C.V.O.) ne soient consultés. Les conseillers communautaires souhaiteraient qu'un seul chargé de mission veille à l'application du contrat alors que M. Marc Bompard, Maire d'Orange demande que soit désigné un référent par département.

Energies renouvelables

Le Président rend compte de la réunion du 12 octobre qui a eu lieu à Veynes entre l'EDF, la C.C.V.O., le syndicat d'électrification, et l'ADEME concernant le projet d'implantation d'éoliennes dans la vallée.

Afin de constituer un dossier solide, les élus devront en premier lieu s'assurer, par une consultation des associations environnementales, des populations locales, (mais aussi des populations des vallées qui pourraient être concernées, à savoir Valdrôme, Pomerol...) qu'il existe un réel consensus autour du projet. Le Président insiste sur la nécessité de faire valoir cette initiative comme expérience pilote afin d'obtenir d'importants taux de subvention.

Celle-ci devra comporter :

- le recensement des sites susceptibles de correspondre au cahier des charges (sachant que des distances doivent être respectées entre chaque éolienne d'une part, et entre éoliennes et habitations d'autre part),
- L'évaluation par EDF de la capacité du R.T.E. (Réseau de Transport d'Energie) existant afin de déterminer si un renforcement de ce dernier est nécessaire,
- Une évaluation de la force du vent.

Les retombées financières seraient intéressantes en terme de taxe professionnelle et dans la mesure où des sociétés d'économie mixte dans lesquelles la C.C.V.O. seraient partie prenante gèreraient le site, sans exclure une souscription éventuelle des particuliers.

A l'issue de ce compte rendu, les conseillers se déclarent tous d'accord sur le principe de lancer une étude de faisabilité relative à la mise en place d'éoliennes dans la vallée en vue de son développement économique. Cependant, ils décident dans un premier temps de faire remonter le débat au niveau des conseillers municipaux afin que ces derniers donnent aussi leur avis sur la question. Gérard Tenoux, Eveline Aubert et Jean-Louis Corrèard se proposent ainsi de les rencontrer au cours des prochains conseils municipaux afin de leur présenter le projet et répondre à leurs questions éventuelles.

INFORMATIONS LOCALES

AVIS DE DECES

Nous avons appris avec beaucoup de tristesse la disparition soudaine à l'âge de 81 ans de Cécile Givaudan, sœur de Jean Berenguiet de Montmorin et de Marcelle et Yvonne.

Décédée dans la matinée du 1er novembre à l'hôpital de Gap où elle avait été transportée à la suite d'une rupture d'anévrisme, ses obsèques ont eu lieu à Montmorin le 6 novembre à 15h30.

Ses amis, sa famille se souviennent d'elle comme une personne pleine de gentillesse qui savait toujours trouver les mots justes quand il s'agissait de consoler les uns ou les autres. Très travailleuse, elle fut commerçante pendant de nombreuses années à Fontaine dans l'Isère.

A toute sa famille nous présentons nos très sincères condoléances.

Toutes nos condoléances également à la famille de M. Marius Allet (famille Gielly de Montmorin) décédé il y a un mois environ à Marseille. M. Allet a été incinéré à Tarascon.

CARNET ROSE



Les nouvelles sont parfois longues à nous parvenir. C'est donc avec un certain retard que nous sommes heureux de vous annoncer la naissance le 2 janvier dernier à la maternité d'Arles de Margot, fille de Véronique Gueydon et Dominique. Margot est la petite fille de Colette et Jean Gueydon (Montmorin). Félicitations à Augusta Razaud qui peut désormais prétendre au très respectable rang d'arrière grand-mère !

RANDONNEES

Promenons-nous dans les bois L'Oule y es-tu ?...

Des travaux de nettoyage ont été effectués sur une portion du sentier qui contourne la montagne de Pierre Nous (Bruis). Celui-ci est donc désormais entièrement praticable. Financés à 80 % par le SMICAR, ces travaux ont été réalisés par l'ONF pour un montant de 13560 Frs. H.T..

Randonneurs de toutes part, sachez aussi que des cartes I.G.N. répertoriant les chemins et sentiers de randonnée déjà existants, créés ou valorisés dans le cadre du programme européen Leader II sont désormais en vente à la bibliothèque (tout comme les topo-guides pour le V.T.T.) au prix de 35 Frs l'unité, dans le cadre d'une convention de mise en dépôt vente signée entre le SMICAR et le C.A.C.T.. Sur chaque carte vendue 25 Frs seront reversés au SMICAR et 10 Frs seront conservés par le Comité d'Animation Culturelle et Touristique.

Par ailleurs, des cartes postales représentant les trois villages de la Haute Vallée de l'Oule, imprimées à l'initiative du C.A.C.T., sont également en vente à la bibliothèque au prix de 3,50 Frs pièce. Contacter Cathy L. aux heures d'ouverture.

CARNET ROSE

Maeva (3,5 kg !) a ouvert les yeux le 12 novembre dernier à 15 h 05 à Gap.

Nous sommes heureux de féliciter ses parents : Jocelyne Allibert et Roger Bompard, ses deux sœurs : Amandine et Alice, et ses grands-parents : Solange et Paul Bompard de Bruis.



PATRIMOINE CULTUREL

On dit souvent qu'un ancien qui meurt est une bibliothèque qui disparaît. La réalisation de l'article qui va suivre nous amène une fois de plus à vérifier ce triste constat. Tant il est vrai que des personnes comme Henri Mourre à Montmorin, Georges Laugier à Bruis, pour ne pas les citer, ont emporté avec elles foules de connaissances, souvenirs et anecdotes sur notre vallée. Aujourd'hui, ces trésors nous font cruellement défaut lorsque nous recherchons dans les recoins de notre passé des renseignements précis sur tel ou tel sujet. C'est donc non sans une pointe de frustration que nous abordons aujourd'hui le thème de la culture du chanvre dans la Vallée de l'Oule, un thème sur lequel Henri, Georges et tant d'autres auraient été intarissables à souhait. Le fait est que telle information qui nous paraît aujourd'hui sans intérêt sera peut-être d'une valeur inestimable aux yeux des générations qui nous succéderont. Alors, pour conserver et transmettre notre mémoire collective, **écoutons nos aînés, souvenons-nous et écrivons !**

LA CULTURE DU CHANVRE DANS LA VALLÉE DE L'OULE

Il faut remonter au 19^{ème} siècle pour retrouver des chiffres concernant la culture du chanvre dans le département. Les personnes qui ont été sollicitées pour la réalisation de cet article n'ont donc pas de souvenirs personnels de cet épisode important de notre économie locale. Nous remercions très vivement Denise Girousse, Paul Bompart, Oisir Joubert et Auguste Razeau (ainsi que François Casado qui a mis à notre disposition de précieux documents sur le sujet).

LE CHANVRE : UNE PLANTÉ EXIGEANTE

Le chanvre, en patois le "charbe" (prononcer le "charbe") était jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle omniprésent dans nos campagnes. Sa culture était nécessaire à l'économie rurale d'autrefois liée à l'autarcie paysanne et selon laquelle il fallait tout produire sur place. Et ceci à plus forte raison dans la haute Vallée de l'Oule où se vendait au marché de Nyons représentait un périple de trois jours ! Chaque

famille avait son "chanebier" (en français : chènevière d'où le nom : chènevis; la graine). C'est ainsi que l'on appelait (chez nous du moins) les parcelles de cette plante originaire d'Asie et dont la tige, à maturité se présente sous la forme d'une canne relativement haute. Mais le toponyme "canebière" qui en découle atteste également de son importance dans les zones plus industrialisées. Dans la chanson de Montmorin on peut lire, à propos de Buzette : "Jadis les channebrières s'y flambaient tous les ans". Les "channebrières" étaient à cette époque les feux de la St Jean. On peut imaginer, mais cela reste à vérifier, que l'on brûlait à l'occasion de cette fête les parties de la plante non utilisée, la fin du mois de juin correspondant à la fin de la récolte. Le chanvre, plante exigeante nécessitant une terre fertile et bien irriguée. Dans la vallée, Denise et Paul se souviennent qu'on lui réservait les meilleures parcelles destinées par ailleurs aux potagers.

Quelques chiffres :

En 1882, étaient déclarés sur tout le canton de Rosans : 5 ha de chanvre (en réalité probablement plus du fait de l'impôt dû sur cette précieuse culture). Le prix moyen de l'hectolitre de graines (chènevis) était de 57,50 Frs. La filasse (matière textile extraite de l'écorce de la canne) était vendue 3.40 Frs le kg. Le rendement d'une année moyenne était de 9 quintaux de filasse par ha. Il fallait compter 10 hl de semence par ha. Le chanvre donnait une filasse plus ou moins fine selon qu'il était semé plus ou moins dru. Lorsque l'on voulait obtenir de la filasse pour les tissus on semait des quantités de graines deux fois plus importantes que pour du chanvre commun.

LA TRANSFORMATION DU CHANVRE

Les cannes étaient coupées dès maturité.

1^{ère} étape : le rouissage

Cette opération consistait à faire tremper le chanvre pendant une semaine environ afin de provoquer un processus de fermentation. Le chanvre était pour cela déposé dans des rouissoirs, (en patois : nâs) bassins d'eau généralement naturels, d'environ 20 m² de superficie et dont les parois étaient parfois dalles. Et là encore, chaque famille avait son "nâs". Les "nâs" étaient situés non loin des sources ou des ruisseaux afin de permettre leur remplissage. (Parfois, l'eau devait être acheminée jusqu'au "nâs"). A Montmorin, les nâs se trouvaient aux lieux-dits : "la Maure", "Loume" et au "devès" où certains sont encore visibles. A Ste-Marie, aux alentours du quartier de la Frache.

LES ORIENTATIONS DE LA C.C.V.O.

Leader +

Le thème retenu sur notre secteur pour le nouveau programme Européen est le thème n° 5 : "Accueil des nouvelles populations". Le territoire concerné s'étend de La Motte du Caire à Vaison La Romaine. Les E.P.C.I. signataires du contrat montagne souhaitent déposer un dossier de candidature à ce programme.

Schéma d'assainissement

A ce jour, trois cabinets d'étude ayant fait parvenir leurs devis, une séance d'ouverture des plis sera organisée prochainement.

Energies renouvelables

Le Président rappelle qu'une réunion très importante aura lieu à Veynes le 12/10/01 entre l'ADEME, le syndicat d'électrification, l'EDF, et la C.C.V.O. au cours de laquelle ces différents organismes, forts de leurs compétences techniques, donneront leur point de vue sur le projet d'implantation d'éoliennes dans la Vallée de l'Oule. Compte tenu de l'importance de l'enjeu, le Président invite les conseillers à faire leur possible pour participer à cette rencontre.

Quoi qu'il en soit, une étude préalable, avec mise en place d'un mât de mesure des vents surveillé quotidiennement par informatique permettrait d'évaluer la force du vent. Techniquement, on sait déjà que le site devra être aisément accessible et d'une surface assez importante puisqu'une distance de 200 m doit être respectée entre chaque éolienne afin d'éviter d'éventuelles turbulences. Le Président explique qu'un décret impose à EDF le rachat de l'électricité produite à des taux inversement proportionnels à la rentabilité. En clair, le manque à gagner en cas de faible production serait compensé par un prix de vente intéressant. Enfin, si le projet était mené à bien dans le cadre d'une expérience "pilote", les possibilités de financement seraient encore plus importantes.

Il semble que la vallée de l'Oule, en dépit de son légendaire isolement ait sentit "le vent tourner" !...

Famille d'accueil

Dans la mesure où un projet de création d'une maison pour famille d'accueil pourrait faire l'objet de financements, les conseillers réfléchissent à la construction d'une telle structure en vue de la louer et mandatent le Président pour rechercher les possibilités de financement. Ce projet devra de toutes façons être validé au préalable par la DDE.

Abonnement au bulletin d'information "Au Fil de l'Oule"

Les modalités de réabonnement au journal selon lesquelles les personnes ne souhaitant plus recevoir le journal doivent se manifester avant le mois de septembre de chaque année, avaient été mises en place en 1999 pour simplifier la gestion de la liste des abonnés.

En effet, la C.C.V.O., en tant que collectivité territoriale ne peut pas encaisser directement des sommes d'argent quelles qu'elles soient. Toutes les dépenses et recettes transitent donc systématiquement par le Trésor Public de Serres. C'est la raison pour laquelle les avis de paiement des abonnements au journal sont envoyés aux particuliers sous la même forme que les factures d'eau ou autres taxes locales.

Les conseillers sont tout à fait conscients de l'imperfection du système mais n'ont pour l'instant pas trouvé de meilleure solution si ce n'est celle d'inviter les lecteurs à se réabonner chaque année par une démarche volontaire et spontanée, en envoyant leur paiement au Trésor Public à la date de leur choix.

Cette alternative ne semble pas plus satisfaisante pour autant car, une gestion "au cas par cas" alourdirait considérablement le travail des deux employées qui gèrent la liste des abonnés et les encaissements. Par ailleurs, les lecteurs ayant oublié de se réabonner verraient l'envoi de certains numéros "gelés" jusqu'à réception de leur paiement par le Trésor Public.

Nous invitons les personnes intéressées par ce problème à nous faire part de leurs réflexions !...



LES ORIENTATIONS DE LA C.C.V.O.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 OCTOBRE 2001

Conseillers communautaires présents :

Gérard TENOUX, Eveline AUBERT, Claudette BROISE, Jean-Louis CORREARD, Jean-Marie LAUGIER, André AUBEPART, Paul ROLAND, Françoise LOMBARD (suppléante).

Conseillers communautaires absents :

Stéphane TENOUX, Antoine BULETE.

Contrat d'Annick LEBEDEL

La surveillance de la cantine les lundis, mardis, jeudis et vendredis à l'école de Montmorin représentant un surcroît de travail pour Annick Lebedel, les conseillers décident de tout mettre en œuvre pour l'employer en Contrat Emploi Consolidé à raison de 30 h par semaine à compter du 1er décembre 2001. Le Président rappelle que le coût de son salaire devrait normalement être pris en charge à 80 % par l'Etat. Par ailleurs, et dans la mesure où le travail effectué par Mlle Lebedel concerne des locaux municipaux, le Président suggère que les 20 % de l'autofinancement restant à la charge de la C.C.V.O. soit dorénavant financé par les communes bénéficiaires de ses prestations et ceci au prorata des heures effectuées. Le débat reste ouvert sur ce point.

Bibliothèque

A la demande de Mme Combal, professeur des écoles à Montmorin, un stock de livres (niveau cycle 3) sera mis à la disposition des élèves dans les locaux de l'école sous la responsabilité de Cathy Lombard. Un courrier sera envoyé à Mme Combal pour l'en avertir.

Programme Local de l'Habitat (P.L.H.)

Dans le cadre du Contrat Montagne, une fiche avait été déposée par la C.C.V.O. qui souhaitait "porter" le projet de P.L.H. Le financement obtenu s'élève à 550 000 Frs pour la période allant jusqu'à fin 2003. Cependant, en l'absence de réponses suffisamment nombreuses de la part des autres E.P.C.I. la prolongation du contrat de Mme Coralie Monge n'a pour l'in-

stant pas été possible. Le Président propose que la C.C.V.O. cofinance ce poste conjointement avec la C.C.S. (Communauté de Communes du Serrois) et la C.C.I.B. (Communauté de Communes Interdépartementale des Baronnies) uniquement, répondant ainsi aux recommandations de la DDE qui préconise la création de plusieurs P.L.H. au sein du département.

La mise en place d'un P.L.H. sur notre territoire permettrait l'obtention de taux de subventions supérieurs aussi bien pour les projets publics que privés.

Remplacement de Chantal PARA

A ce jour, deux candidatures à ce poste ont été déposées. Les conseillers feront connaître leur choix après avoir rencontré les deux candidats.

Le Contrat Montagne

Le Contrat Montagne, dont la signature doit intervenir dans les prochains jours entre la C.C.S., la C.C.I.B., et la C.C.V.O. permettra d'obtenir des financements pour des travaux qui devront être achevés avant fin 2003.

Le syndicat mixte (qui devait regrouper ces trois E.P.C.I.) n'ayant pas encore vu le jour, un "comité de pilotage", composé de délégués représentant chaque E.P.C.I. signataire du Contrat est en cours de création. Sont nommés pour la C.C.V.O. : Jean-Marie Laugier, Claudette Broise, Paul Rolland et Gérard Tenoux. Le Président explique qu'il est important que la C.C.V.O. soit représentée au sein de ce comité, passage obligé avant la création du Syndicat Mixte.

Personnes âgées

Eveline Aubert et André Aubépart participeront prochainement à des réunions qui permettront de se positionner plus spécifiquement sur un projet de maison de retraite non médicalisée, et sur le modèle de celle de La Chapelle en Vercors. Sur ce dossier, un partenariat avec la C.C.S. est envisagé.

Le Parc Naturel Régional des Baronnies

A noter l'élection du nouveau Président de l'association de préfiguration du P.N.R. : M. Bonthoux.

INFORMATIONS LOCALES

Dans les nâis, les bottes de chanvre étaient calées à l'aide de pieux et de pierres.

Solange Bompard nous apprend que plus tard, la culture du chanvre alors abandonnée, les "nâis" ont souvent fait office d'abreuvoirs pour les troupeaux de brebis.

2ème et 3ème étapes : le broyage et le teillage.

Les tiges de chanvre étaient ensuite séchées sur un pré, écrasées sur un billot à l'aide d'un maillet puis broyées dans les mâchoires du battioret (appelé "brigou" ou "brigadiou" dans le patois local). Le battioret est une sorte de chevalet de bois dont la mâchoire est composée de lattes pénétrant les unes entre les autres. Signalons qu'un "brigadiou" provenant d'une ferme de Bruis est exposé à l'écomusée de Serres à côté d'autres objets utilisés autrefois dans la transformation des textiles.

Dessin du "brigadiou"
Origine : une ferme de Bruis.



Le broyage était nécessaire pour teiller les tiges de chanvre, c'est-à-dire pour isoler la teille (l'écorce d'où était extraite la filasse) du cœur de la tige (ou chènevotte).

4ème étape : le cardage de la filasse

Cette filasse obtenue devait ensuite être peignée ou cardée à l'aide de brosses métalliques. Cette opération faisait par ailleurs l'objet de migrations de nombreux saisonniers qui partaient de la vallée de l'Oule pour aller peigner le chanvre en Provence. On disait alors qu'ils allaient à la "pinche".

5ème étape : le filage

Enfin, et ceci était un travail réservé aux femmes, il fallait encore filer le chanvre à l'aide de rouets, fuseaux ou quenouilles (lesquels servaient aussi pour la laine). On disait d'une femme qui avait réussi à filer assez de chanvre pour faire une paire de draps au cours d'un hiver, qu'elle avait bien travaillé.

A noter qu'une pelote de fil de chanvre qui nous a été donnée par M. Colin Razaud de Montmorin est conservée à la bibliothèque de Bruis.

L'UTILISATION DU CHANVRE

Le tissage

Les pelotes de fil de chanvre étaient ensuite tissées par des tisserands (ou des tisseurs) qui étaient installés dans les villages. Par exemple, en 1836, un certain Jean Emmanuel Bompard exerçait sur la commune de Bruis. Il y avait souvent plusieurs tisserands par village.

Le tissu obtenu, utilisé pour faire des draps, des sacs de farine... était d'une couleur gris écriu et très solide. On comprend mieux l'importance des trousseaux qui représentaient une part importante de la dot des jeunes mariées d'autrefois.

Le chanvre pouvait aussi être envoyé en usine à l'extérieur de la vallée où, mélangé à du coton il était utilisé pour la confection de vestes ou pantalons de serge (sarge en patois). Ces vêtements étaient grossiers mais inusables.

Les cordonniers utilisaient le chanvre mélangé à de la poie (sorte de résine) pour recoudre les chaussures. Le chanvre était également utilisé pour fabriquer des cordes et des joints de robinets.

DIVERTISSEMENT

Les mots fléchés (la solution dans le prochain numéro).

ANNEE BREVET	SENSE L'ENFERME D'UNE D'UNE	APRES PAYS L'UN	LETTRE D'OUVERTURE CARRON CHANGEMENT
RETENEMENT DE CARDINAL		PLUVE LONG TEMPS	
A DONNER A PIECE D'ORFÈVRE		ANNE COLONNE PARALLÈLE	
CONJUGES RONGES			RETOURNA PRODUIT LA CLARINETTE
AGE D'UNE MÈRE	PARCE DE FOUR D'ORFÈVRE	PERSON DE L'UN	
CHATEAU DE BASTILLE D'ORFÈVRE	RENNE D'UNE D'UNE	PARFUM D'UN	
			UNE D'UNE
HAUT D'UN D'UNE		AGE D'UNE D'UNE	PERSONNEL

La solution de l'édition des mois de Septembre - Octobre :

■	P	■	S	■	A	■	N	■	C	
T	R	O	U	S	S	E	R	A		
T	E	R	R	A	S	S	E	S		
■	S	T	E	R	I	L	E	S	■	
U	S	E	■	I	S	E	■	E		
■	E	I	■	T	■	O	R			
E	N	L	E	V	A	I	T	■		
■	T	R	E	N	N	E	S			
■	I	N	V	I	T	E	R	A		
■	M	O	U	L	E	R	■	U		
P	E	U	R	S	T	U	C			
■	N	E	E	S	■	E	T	E		
I	T	E	■	C	A	S	E	R		

LES PETITES ANNONCES

Le C.A.C.T. est toujours à la recherche de tissus provençaux, même des chutes. Des objets fabriqués par le C.A.C.T. sont toujours disponibles à la bibliothèque. (Des idées pour vos cadeaux de Noël).
Tél : 04 92 66 04 39

Vends 2 pneus neige, neufs, montés sur gentes Xantia
Prix : 500 Frs les 2.
Tél : 04 92 66 03 99

BULLETIN D'ADHESION

Mme, Mlle, M.
NOM :
PRENOM :
ADRESSE :

Souscrit un abonnement d'un an au bulletin d'informations "Au fil de l'Oule".
Montant : 100 frs/an soit 15,26 Euros.
Chèque établi à l'ordre de « Trésor public ».
A renvoyer à C.C.V.O. 05150 BRUIS.
Signature :

AU FIL DE L'OULE

Bulletin d'informations de la vallée de l'Oule - Numéro - 21 -

Novembre - Décembre 2001



L'éditorial

Jusqu'en 2000, l'utilisation de l'énergie éolienne en France est restée très faible (60.MW installés contre 6 000 en Allemagne).

Dans le milieu de l'année 2001, l'Etat et l'Union Européenne ont affirmé une volonté politique de développement des énergies renouvelables et de lutte contre le changement climatique par la mise en place des moyens nécessaires. Dans ce cadre, la France a annoncé un programme de 10 000 MW éoliens d'ici 2010, ce qui lui permettra de rejoindre les pays d'Europe les plus avancés (Espagne, Danemark, Allemagne).

Plusieurs raisons à cet élan :
- Les réserves de pétrole et de gaz sont assurées pour un siècle seulement.
- La pollution (rejets de gaz qui mettent notre santé en danger).
- Le risque de réchauffement de la planète et le dérèglement des climats (effet de serre).

Dans ce numéro :
1 L'éditorial
2 à 6 Les orientations de la C.C.V.O
7 à 9 Informations locales
10 à 11 patrimoine
12 Divertissement

Communauté de Communes de la Vallée de l'Oule
05150 BRUIS
Tél fax : 04-92-66-04-39
E mail : BRUIS-BIBLIOTHEQUE@oreka.com
Heures d'ouverture : le lundi et le mardi, de 8h45 à 12h45 et de 13h30 à 17h30.
COMITE DE REDACTION:
Les conseillers communautaires ou les suppléants

- Des déchets nucléaires qui s'entassent pour des milliers d'années, ce qui ne nous met pas à l'abri d'un grave accident.

Pour ces différentes raisons, le Conseil de Communauté, après avis des conseils municipaux, a décidé d'engager une réflexion sur trois ans à l'échelle de son territoire sur les énergies renouvelables. Au travers d'un Plan Local de l'Energie (le 2ème en région PACA), les possibilités sont nombreuses : le bois, l'eau, l'énergie éolienne, le soleil, la géothermie).

Ces énergies, longtemps négligées par nos sociétés gaspilleuses sont donc restées marginales mais ont fait l'objet d'énormes progrès techniques et économiques. Il faut chercher à toutes les utiliser. Elles ne remplaceront pas, à elles seules, les énergies classiques mais elles peuvent y contribuer fortement.

Et ce n'est pas se caiffer de la casquette "d'écolo" que d'entreprendre une telle démarche, c'est simplement être des citoyens et élus responsables. Car ne nous faisons pas d'illusions, nos enfants, nos petits enfants trouveront la vallée, la planète qu'on leur laissera...

Gérard Tenoux